



Démantèlement généralisé à la DGFIP, mobilité forcée **SUIS-JE CONCERNÉ ?**

Dernièrement, la Cour des Comptes avançait que si la DGFIP ne s'était pas assez réformée c'était par manque de volonté politique et par crainte d'un conflit social national.

Ce temps-là est révolu, **la volonté politique d'un processus industriel de restructuration de la DGFIP est « en marche »**. Malgré les mots du Directeur Général assurant en juillet ne rien avoir de nouveau à dire sur CAP 22, le stade des annonces est largement dépassé et l'état d'avancement des projections dans la plus grande confidentialité est ahurissant !

La CGT Finances publiques a en effet été informée qu'une expérimentation de restructuration d'ampleur se déroule dans la plus grande confidentialité, et dont l'avancée des travaux est stupéfiante !

Cette expérimentation préfigure un changement de méthode. Si aujourd'hui les directions déclinent elles-mêmes les suppressions d'emplois et proposent leurs restructurations, elles doivent désormais obéir à 3 principes imposés par le gouvernement, resserrement du réseau, géographie revisitée et optimisation domaniale.

En l'état de nos connaissances, 7 directions sont « préfiguratives » : 59-62, 19-23-87 et 41-45, choix qui semblent représentatifs d'une cartographie urbaine, semi-rurale et plutôt rurale, et à qui il est déjà demandé :

- Fusions de directions.
- Disparitions de trésoreries en grand nombre de l'ordre de 2/3 (calage du maillage sur les EPCI).
- Resserrement du réseau par des disparitions et regroupements de services comme les SIP, SIE, PCR, PCE, SPF (à hauteur des 3/4).
- Diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services de la DGFIP par département
- Optimisation domaniale par le transfert de services complets dans des zones moins urbaines afin de réduire les budgets immobiliers (donc potentiellement moins attractives pour les agents).

Compte tenu des objectifs de CAP 22 (-50000 emplois dans la fonction publique d'état) et que la DGFIP doit toujours être exemplaire, le démantèlement ne concernera pas que ces 7 directions et sera donc général.

Vous serez toutes et tous concernés, quel que soit le service, le poste que vous occupez !

La torpeur et la chaleur de l'été n'empêchent pas la direction générale et les DDFIP concernées de mettre en oeuvre les annonces du ministre du 11 juillet dernier. En plus des suppressions d'emplois dont l'ampleur sans précédent semble se confirmer, à savoir 1/6^{ème} des effectifs, des milliers d'agents vont être « délocalisés ».

Les nouvelles règles de gestion ont bien été mises en place en vue de ce démantèlement. Mais sans la mobilité forcée et des plans de départs volontaires la direction générale aura du mal à mettre ses plans en oeuvre.

La CGT combattra, à vos côtés et dans l'unité la plus large, tous les projets de destruction de notre réseau.

Par ce communiqué la CGT Finances Publiques interpelle le Directeur Général et exige communication de tous les chantiers en cours. La CGT invite également tous les agents, dans toutes les directions, à le faire auprès de leurs directeurs locaux.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfp.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📞 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt.finpub) : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)